

Séance 2 – PSE - L'analyse des risques professionnels

Document de référence :

Nathan, 23 ans, est détenteur d'un bac professionnel Assistance à la Gestion des ORganisations et de leurs Activités. Il occupe un poste d'assistant de gestion dans le bureau de la direction de l'entreprise Rhône impression. Il y travaille 35H par semaine de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi. Sa tâche principale est de remplir le logiciel de comptabilité et d'imprimer les fiches de paye. Pour cela il dispose d'un bureau avec ordinateur. Il a été embauché pour éditer les bulletins de salaire.

Document 1 : L'évaluation des risques

L'évaluation des risques est une **obligation** pour toutes les entreprises. Elle fait partie des neuf principes généraux de prévention. Elle doit être formalisée dans un document appelé **DUERP** (document unique d'évaluation des risques professionnels). Une activité de travail peut comporter plusieurs dangers : il est donc essentiel de les évaluer afin d'identifier lequel devra être traité en priorité. Elle comporte deux étapes.

- **1^{re} étape** : l'estimation du risque d'atteinte à la santé qui prend en compte la gravité du dommage et sa probabilité d'occurrence (probabilité d'apparition).

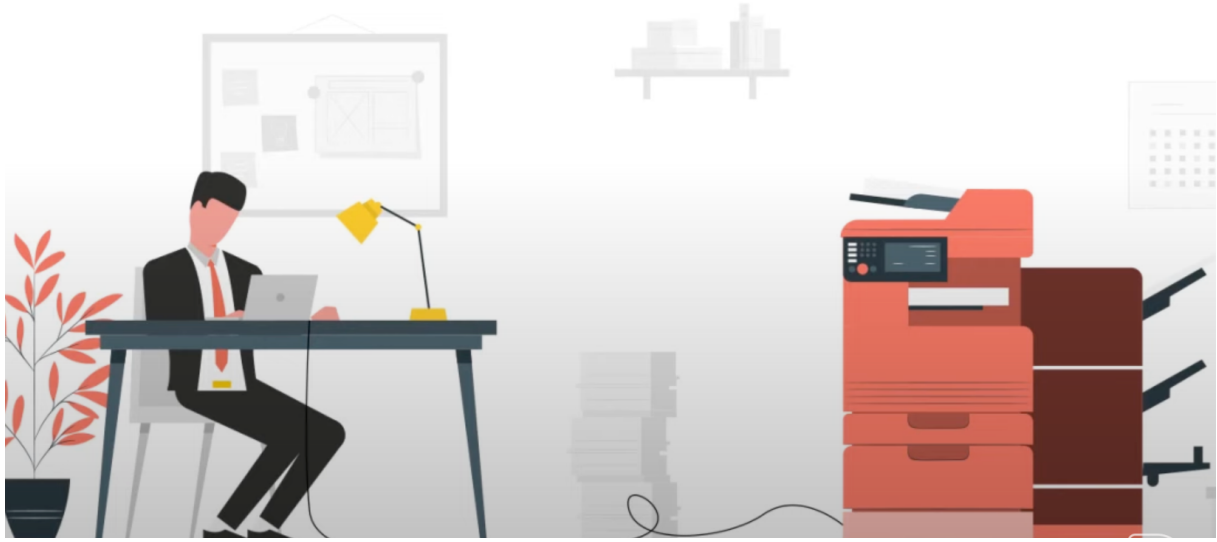
La gravité du dommage = importance du dommage selon ses conséquences	Fréquence et/ou durée d'exposition au danger	Probabilité d'apparition d'un événement dangereux ou déclencheur	Probabilité d'occurrence du dommage (ou probabilité d'apparition du dommage)	
			1 Très improbable	
		Durée d'exposition rare et/ou courte	Faible	2 Improbable
			Élevée	3 Probable
Durée d'exposition fréquente et/ou longue	Faible	4 Très probable		
	Élevée			

2^e étape : l'évaluation du risque d'atteinte à la santé consiste à croiser la gravité du dommage et la probabilité d'apparition d'un dommage (probabilité d'occurrence) afin d'identifier si la réduction du risque est prioritaire. Cette grille est spécifique à l'entreprise. En voici un exemple.

Niveau de gravité du dommage	Très grave 4	Réduction du risque PRIORITAIRE			
	Grave 3	Réduction du risque PRIORITAIRE			
	Moyen 2	Réduction du risque NON PRIORITAIRE			
	Faible 1	Réduction du risque NON PRIORITAIRE			
		1 Très improbable	2 Improbable	3 Probable	4 Très probable
		Niveau de probabilité d'occurrence du dommage			

Document 2 : Le cas de Nathan

Etat initial



Conséquence



Note : Nathan s'est fait mal au poignet en tombant pas il peut continuer de travailler.

Document 3 : Etude du cas de Maxence

L'activité de travail de Maxence, boucher



Maxence, 35 ans, travaille depuis quatre ans dans une boucherie. Tous les jours, avant de regagner l'espace de vente, il est chargé de désosser et de découper des pièces de viande qui seront ensuite mises en vente au détail. Cette activité occupe environ 70 % de son temps de travail. Pour cela, il dispose d'une scie à os électrique, de couteaux et d'un plan de travail réglable en hauteur. Durant cette activité, il est amené à se déplacer sur un sol gras et humide pour prendre les pièces de viande à préparer et ensuite les acheminer vers l'espace de vente.

Document 4 : Les mesures de prévention pour le poste de Maxence

Mesures		L'activité de travail de Maxence, boucher	
		Scie à os électrique (question 4.1)	Sol glissant (question 4.3)
Prévention visant à	supprimer le risque
	réduire le risque
Protection	collective
	individuelle
Formation et information	

Document 5 : Les différents types de risques spécifiques



Document 6 : Les effets psychopathologiques

Affection aiguë



Apparition brutale (dommage immédiat)



Durée courte

Affection chronique



Apparition progressive (dommage différé)



Durée longue voire permanente
